

Tableau des lois d'intérêt public et des ministres responsables

Chapitres des lois révisées (1985), y compris les modifications et certaines autres lois d'intérêt public et leurs modifications

Mis à jour jusqu'au 2018, ch. 31 et Gazette du Canada, Partie II, Vol. 152, No 26 (2018-12-26)

V

Valleyfield (voir Ponts)

(Valleyfield...)

Van Buren Bridge Co. (voir Ponts)

(Van Buren Bridge Co...)

Vente de réserves militaires (voir Toronto et Montréal)

(Ordnance Lands...)

Vérificateur général, Loi sur le

— L.R. (1985), ch. A-17

(Auditor General Act)

Le président du Conseil du Trésor

Titre intégral, 1995, ch. 43, art. 1
art. 2, 1995, ch. 43, art. 2; 1999, ch. 31, art. 8; 2005, ch. 30, art. 32, 2006, ch. 9, art. 301; 2008, ch. 33, art. 15
art. 2.1, ajouté, 2005, ch. 30, art. 33; 2006, ch. 9, art. 302
art. 3, 2006, ch. 9, art. 110; 2011, ch. 15, art. 17
art. 4, 2003, ch. 22, al. 225c)(A)
art. 7, 1994, ch. 32, art. 1, 2; 1995, ch. 43, art. 3
art. 7.1, ajouté, 2005, ch. 30, art. 34; 2006, ch. 9, art. 304
art. 8, 1994, ch. 32, art. 3
art. 12, 2003, ch. 22, al. 224d)(A)
art. 13, 2003, ch. 22, art. 90(A)
art. 15, 1992, ch. 54, art. 79; 2003, ch. 22, art. 91 et 227
art. 15.1, ajouté, 1995, ch. 43, art. 4
art. 16, 2003, ch. 22, art. 92
art. 16.1, ajouté, 2003, ch. 22, art. 92
art. 16.2, ajouté, 2003, ch. 22, art. 228
art. 18.1, ajouté, 2006, ch. 9, art. 305
art. 18.2, ajouté, 2006, ch. 9, art. 305
art. 21.1, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2008, ch. 33, art. 16; 2010, ch. 16, art. 5
art. 22, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5
art. 23, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; 2008, ch. 33, art. 17; 2010, ch. 16, art. 6
art. 24, ajouté, 1995, ch. 43, art. 5; abrogé, 2008, ch. 33, art. 18
annexe, ajoutée, 1995, ch. 43, art. 5; 1998, ch. 31, art. 49; 1999, ch. 17, art. 108; 2005, ch. 26, art. 19, ch. 38, al. 138b); DORS/2007-165; abrogé, 2008, ch. 33, art. 19
disposition générale, 2005, ch. 30, art. 31
disposition générale, 2006, ch. 9, art. 303
disposition transitoire, 2005, ch. 38, art. 16 édicté par al. 144(8)a)(A) et par. 19(1)

disposition transitoire, 2006, ch. 9, art. 120
EEV, 1992, ch. 54, art. 79 en vigueur 01.06.93 voir TR/93-58
EEV, 1994, ch. 32, art. 1 à 3 en vigueur à la sanction 23.06.94
EEV, 1995, ch. 43, art. 1 à 5 en vigueur à la sanction 15.12.95
EEV, 1998, ch. 31, art. 49 en vigueur 21.12.98 voir TR/99-4
EEV, 1999, ch. 17, art. 108 en vigueur 01.11.99 voir TR/99-111
EEV, 1999, ch. 31, art. 8 en vigueur à la sanction 17.06.99
EEV, 2003, ch. 22, art. 90 à 92, 224 et 225 en vigueur 01.04.2005 voir TR/2005-24; art. 227 et 228 en vigueur 31.12.2005 voir TR/2005-122
EEV, 2005, ch. 26, art. 19 en vigueur 05.10.2005 voir TR/2005-101
EEV, 2005, ch. 30, art. 31 à 34 en vigueur à la sanction 29.06.2005
EEV, 2005, ch. 38, art. 16, 19 et 138 en vigueur 12.12.2005 voir TR/2005-119
EEV, 2006, ch. 9, art. 110, 120 et 301 à 305 en vigueur à la sanction 12.12.2006
EEV, 2008, ch. 33, art. 15 à 19 en vigueur à la sanction 26.06.2008
EEV, 2010, ch. 16, art. 5 et 6 en vigueur à la sanction 15.12.2010
EEV, 2011, ch. 15, art. 17 en vigueur à la sanction 26.06.2011

Versements, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains — 2005, ch. 36

(Payments, An Act to authorize the Minister of Finance to make certain)

Le ministre des Finances

EEV, 2005, ch. 36 en vigueur à la sanction 20.07.2005

Victimes des délinquants sexuels, Loi protégeant les voir Code criminel — 2010, ch. 17

(Protecting Victims from Sex Offenders Act)

Ville-Lasalle à Caughnawaga (voir Ponts)

(LaSalle Caughnawaga...)

V

Voie maritime du Saint-Laurent
(Administration), voir Administration de la
voie maritime du Saint-Laurent

Vol d'automobiles et le crime contre les biens,
Loi visant à contrer le (voir Code criminel)
— 2010, ch. 14
(Tackling Auto Theft and Property Crime Act)

Déposé par le Leader du gouvernement au Sénat

Disposition de coordination, 2010, ch. 14, art. 12
EEV, 2010, ch. 14, art. 12 en vigueur à la sanction; la loi, à
l'exception de l'art. 12, en vigueur 29.04.2011 *voir*
TR/2011-23